



---

## Avis public

---

*Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2025-197 sur l'emprunt décrétant des travaux de réfection du chemin du Pont-Couvert et un emprunt de 520 319 \$.*

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil a déposé le projet de règlement suivant :

a) Le projet de règlement numéro 2025-197 sur l'emprunt décrétant des travaux de réfection du chemin du Pont-Couvert et un emprunt de 520 319 \$.

Ce règlement a pour objet:

- De procéder, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement-Sécurisation, à la réfection du chemin du Pont-Couvert, dans un projet estimé à 1 445 329 \$, le tout en fonction des modalités d'aide financière prévues conduisant la Municipalité à prévoir un emprunt de 520 319 \$ pour la réalisation de ce projet.

2. Le projet de règlement numéro 2025-197 peut être consulté de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures trente du lundi au jeudi, ainsi que le vendredi de 8 heures à midi au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza ainsi que sur le site Web de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/>.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 14<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2025**

Le directeur général et greffier-trésorier

David Lemelin

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, David Lemelin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier

David Lemelin